

Nous souhaitons la mise en place du PPI, des réponses et une communication transparente aux riverains sur les études de danger.

1. A quelle date ces cartes ont-elles été réalisées?
2. Par qui ces cartes ont-elles été réalisées?
3. A qui ces cartes ont-elles été communiquées avant d'être publiées dans le projet PPI Beynes/Storengy et à quel moment?
4. Sur la cartographie du projet PPI Storengy Beynes sur les effets des surpressions, la nomenclature couleur verte (35 à 50mbar) n'est pas sectorisée, ni légendée, y a-t-il une raison et quelle est-elle?
5. Le centre des cercles tracés sur les deux cartes de danger est-il identique aux deux cartes et pourquoi cet endroit est identifié comme le plus dangereux du site SEVESO III seuil haut ?
6. Le peu de lisibilité de ces cartes photographiques ne permet pas aux riverains d'identifier précisément les zones de danger qui impactent directement leurs habitations, ou peut-on se procurer des documents cartographiques lisibles pour identifier dans sa maison ou son appartement la pièce la plus sûre pour se réfugier?
7. En situation critique, les riverains, les salariés et les sous-traitants de Storengy et GRT GAZ pourront-ils fuir que par la rue Fleubert ou à pied par d'autres accès privés comme vers la rivière ou vers la forêt?
8. Comment la rue Fleubert, très étroite et très endommagée à ce jour par les travaux depuis 2012 de Storengy et de GRT GAZ (malgré un accès Ferme de l'Orme qui n'est plus utilisé) suffira à répondre aux exigences du PPI pour les accès? (Une rue Fleubert sans trottoirs et très peu éclairée la nuit)
9. Pour les commerçants et entreprises qui sont maintenant impactés est-il prévu de les informer de leurs obligations à prévenir, leurs clients, leurs fournisseurs et leurs salariés?
10. Quelles vont être les mesures compensatoires mises en place pour les riverains qui subiront une perte de la valeur foncière de leurs biens immobiliers ?
11. Un expert immobilier sera-t-il désigné pour le foncier et la sécurisation du foncier ?
12. L'entreprise Storengy, peut-elle s'engager à prendre en charge les expertises de l'immobilier impacté par les dangers avec deux versions, une expertise avec les études de danger du PPRT et une autre avec les études de danger du PPI ? (Expert choisi par les riverains)
13. Un fond est-il prévu pour prendre en charge l'augmentation des assurances des habitations des riverains?
14. Comment de nouvelles habitations peuvent se construire dans des zones identifiées dangereuses sans qu'une information ait été transmise à ces nouveaux riverains ?
15. Pourquoi n'y a-t-il jamais eu de communications transmises aux riverains sur les modifications ou les révisions de ces études de danger jusqu'à maintenant ?
16. Tous les riverains, situés dans le périmètre des études de dangers, sont-ils informés de cette concertation ?

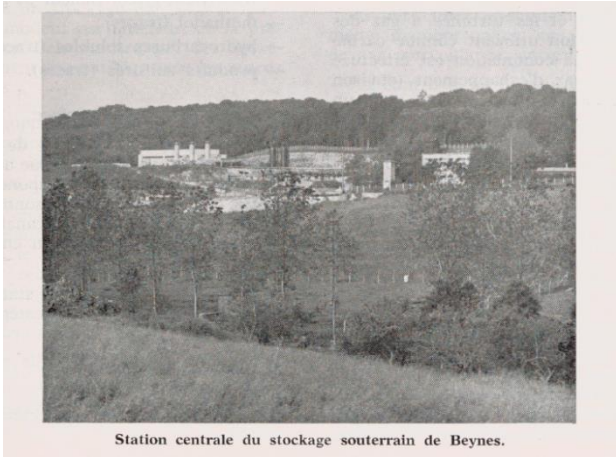
En découvrant ces deux études de danger, chaque riverain s'est imaginé dans sa maison ou dans son appartement en situation critique en essayant de trouver une issue pour les siens et soi-même, le PPI est une réponse réglementaire mais cette situation est subie par les riverains qui ne comprennent pas que Storengy, qui est une entreprise qui communique, ne l'ai pas fait avec transparence sur des sujets aussi importants.

Association BIE - Beynes Initiatives Environnement - cdrbie@gmail.com - Tel 06 01 16 08 40
Association loi du 1^{er} juillet 1901 fondée en 2014 - Indépendante de toute organisation politique

NOS PROJETS EN 2021

Premier projet

Végétaliser les deux versants de la Vallée de la Mauldre avec un projet de plantation d'arbres fruitiers et de résineux afin de revenir à un niveau de discrétion des installations gazières avant les agrandissements. *Etudes à faire réaliser auprès de plusieurs écoles horticoles et paysagères sous la forme d'un concours.*
 (Photo ci-dessous du site avant 1990) (Faisabilité, recherche de partenaires, désignation par un jury de l'école gagnante, mise en œuvre du projet)



Station centrale du stockage souterrain de Beynes.

Deuxième projet

Les dates de renouvellement ou de fin de concessions sont des étapes importantes pour l'avenir et la reconversion des sites de Beynes. La concession de Beynes Supérieur prendrait fin en 2034 et le terme de la concession de Beynes Profond serait en 2026 avec encore une possibilité de renouvellement de 25 ans pour uniquement Beynes Profond.

Notre projet est de pouvoir participer, en tant qu'association de riverains, aux orientations et décisions qui seront rendus sur l'avenir et la reconversion de ces deux concessions minières et du site gazier.

L'objectif à long terme est la fin des activités de stockage de gaz démarrées en 1956 afin de préserver les ressources fragiles du sous-sol et l'environnement de la Vallée.

Qui sommes nous ?

Nous sommes des riverains habitants les rues proches du site gazier.
 Nos réunions se font en VISIO actuellement.
 Pour nous joindre **06 01 16 08 40** Mail cdrbie@gmail.com

Nos actions en 2020 - Avoir obtenu cette concertation en 2021
 - Vigilance et signalement des nuisances

NOUS REJOINDRE EN 2021

Notre association a besoin de toutes les bonnes volontés qui voudraient intégrer ces projets. Si vous êtes motivés par ces enjeux, nous vous proposons de démarrer ces deux projets avec nous. Vos connaissances et vos compétences serviront nos objectifs et seront précieuses pour réussir et porter d'autres projets.

Pour agir ou nous soutenir, vous pouvez adhérer et devenir membre de notre association.

Cotisation annuelle individuelle 10 euros

Cotisation annuelle par foyer (2 adhérents) 15 euros

Nom	Prénom
Adresse postale	
Tel	Mail

Nom	Prénom
Adresse postale	
Tel	Mail